

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 8 novembre 2021 (visioconférence)

Participants :

Mme BANCE Annabelle	Région Normandie
M. BORDE Sylvain	Préfecture de région – Sgar
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme GALLOIS Frédérique	Région Normandie
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
M. KAROUI Nejib	CFTC
Mme LAILLER-BEAULIEU Michèle	Dreets
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMARCHAND Roseline	Agence régionale de l'orientation et des métiers
M. MARGUERITTE David	Medef
M. de MOREL Eudes	U2P
Mme OUADAH Hafidha	Conseil Régional Normandie
M. ROSAY Fabrice	Pôle emploi
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Conseil Régional Normandie
M. SCELIN Philippe	Préfecture de région – Sgar
M. THOMAS Rodolphe	DRAIO
M. TOUZÉ Loïc	CPME
M. VARTERESSIAN Olivier	Conseil Régional Normandie
Mme VOLF Christelle	FO
	Medef
	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, M. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Bureau.

1 - Validation du compte rendu du bureau du 13 septembre 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2 – Feuille de route du Crefop et règlement intérieur (retour et propositions du groupe de travail réuni le 28 octobre) :

M. CHEVALIER présente la synthèse des constats et des propositions du groupe de travail réuni le 28 octobre ([*cf document transmis*](#)).

M. ROSAY signale que la Préfecture de région a engagé une démarche sur la création d'un laboratoire d'innovation en Préfecture labellisé au niveau national. Ce travail avec la Région Normandie et les différents versants de la fonction publique consiste à mettre en place un système pour essayer de trouver de nouveaux outils afin d'améliorer la qualité du service rendu (relation administration – usagers), ainsi que la façon de travailler. Il résulte d'une communauté de travail, avec des réflexions partagées. Il serait intéressant de mettre en œuvre cette méthode de laboratoire d'innovation pour élaborer la feuille de route et le règlement intérieur du Crefop. Pôle emploi est plus avancé sur le sujet que la Préfecture.

M. MARGUERITTE rappelle que les constats présentés par le groupe de travail, comme cette discussion, sont à peu près les mêmes qu'il y a cinq ans : rénovation du Crefop afin qu'il fonctionne de façon beaucoup moins descendante, en faire un lieu de partage, de mutualisation, d'explication et d'amélioration des politiques publiques. Une réflexion avait déjà été menée autour du périmètre des commissions, des sous-commissions, du pré-bureau...

M. MARGUERITTE précise que la remise en cause est collective : si les mêmes questions sont posées aujourd'hui, cela signifie que la réflexion n'a pas fonctionné comme il se devait. Ces différents constats sont l'occasion de se dire les choses et d'essayer d'améliorer le système assez considérablement, sans le révolutionner. M. le Vice-Président constate que le comité plénier est aujourd'hui le lieu des postures des uns et des autres : il ne trouve strictement aucun intérêt à commencer un comité plénier par l'émotion de chacun. Il est également attendu autre chose que de très longues présentations déjà exposées lors des réunions du bureau. Cela n'a aucun sens, plus personne n'a envie d'intervenir ensuite, étant donné que les interventions sont totalement descendantes. On a parfois le sentiment que la Région et l'Etat doivent rendre compte et non qu'il s'agit d'un lieu de confrontation des politiques publiques. M. MARGUERITTE s'exprime vivement afin que chacun puisse prendre conscience que les ordres du jour et les présentations doivent être plus allégés. Il réitère le fait que ses propos s'appliquent à tous, dont aux services de la Région et à lui-même. Les présentations longues tuent par définition le débat. Une réforme radicale du comité plénier s'impose donc, et le bureau ne doit pas en être la répétition. M. MARGUERITTE n'est pas convaincu de la nécessité d'un pré-bureau. L'allègement du fonctionnement du Crefop est nécessaire, il faut cesser les débats interminables sans intérêt. Il avait été saisi, à l'époque, du temps passé sur la nomination des présidents des commissions et sous-commissions... Tout le monde doit prendre conscience que le Crefop est une instance sur un champ très complexe de politiques publiques, avec des interventions multiples et transversales. Il faut jouer le jeu de la coordination au maximum.

M. MARGUERITTE souhaite la suppression d'un maximum de commissions et de structures intermédiaires, des ordres du jour du comité plénier réellement interactifs (avec également la possibilité de se remettre en cause). Il désire aussi proscrire les interventions liminaires de posture. Le Crefop travaille sur un champ de politiques publiques passionnant et doit aller à l'efficacité. Si une commission veut se saisir d'un sujet, elle peut le faire en soumettant des propositions.

D'autre part, M. MARGUERITTE conçoit que le mot d'ordre du Crefop soit la souplesse de fonctionnement. Par contre, il pense inutile la présence du suppléant lorsque le titulaire assiste au bureau ou au comité plénier. Le Crefop doit rester un lieu de coordination vivant mais sérieux.

M. le Vice-Président présente une nouvelle fois ses excuses pour son intervention virulente mais nécessaire au vu de la déception d'une attente frustrée.

M. de MOREL souhaite réagir quant à la sollicitation du laboratoire de Pôle emploi : son utilisation pose une difficulté car il sert, à la base, à trouver des solutions pour les demandeurs d'emploi, et non à régler le problème de fonctionnement de structures. Il propose plutôt de recourir au laboratoire de la Préfecture.

Par ailleurs, bien que Pôle emploi ne soit pas membre de droit du bureau du Crefop, un représentant répond toujours favorablement à l'invitation qui lui est adressée.

Au titre des organisations professionnelles d'employeurs, M. SCÉLIN souligne que le quadripartisme n'est pas souvent représenté dans les instances professionnelles. Pour éviter d'échouer lamentablement, le Crefop doit être en capacité de montrer que le quadripartisme a une valeur ajoutée vis-à-vis des actifs, qu'il est en capacité « de travailler ensemble » et non pas seulement de s'écouter de manière « silotée ».

M. SCÉLIN rappelle, de surcroît, que les nouveaux acteurs arrivés depuis peu font part de leur incompréhension, ce qui démontre un certain échec collectif dans le fonctionnement de cette instance. La prise de conscience collective et psychologique du sujet nécessite une réaction de la part du Crefop, en utilisant éventuellement les nouvelles technologies d'animation pour retravailler ensemble afin de trouver les bonnes solutions.

Il souligne que le bureau est un lieu politique fondamental, et que les commissions existent avec un principe de subsidiarité. Il lui semble important de réaffirmer cette arborescence en conservant l'agilité qui n'empêche pas une certaine rigueur afin d'être conforme aux textes, mais également avec cette dissociation entre le fait politique et le fait technique et opérationnel.

M. ROSAY signale que cette discussion a déjà eu lieu il y a deux ans.

Pour M. le Secrétaire général, l'arborescence du Crefop a toujours été d'une grande complexité. Le Crefop se veut une institution autonome avec son assemblée plénière, son bureau, ses commissions, ses sous-commissions..., ce qui peut être une perte de son caractère opérationnel. Il pourrait être envisagé un Crefop qui vienne en complément d'autres choses (du sur-mesure), et qu'il soit positionné en appui éventuellement d'autres structures existantes, mais sans donner l'impression de vouloir exister avec toute la complétude et la complexité de structures autonomes.

M. ROSAY se réjouit, par ailleurs, de la qualité des relations entre les membres du Crefop (humainement et professionnellement), ce qui pourrait contribuer à créer une instance plus compacte, plus opérationnelle, plus modulable même s'il y aura toujours des jeux de rôles du fait du quadripartisme, composante essentielle.

En ce qui concerne le laboratoire, M. ROSAY précise qu'il ne s'agit pas d'un remède miracle mais qu'il pourrait apporter un autre regard avec la connaissance en plus de la plus-value, et donc orienter le Crefop vers un mode de fonctionnement plus adapté, plus utile et plus satisfaisant. Il rejoint les différents intervenants sur le diagnostic et le besoin de changer de visage et de format.

M. GARNIER partage les propos de M. ROSAY quant à la qualité des dialogues en Normandie. Il rejoint également les interventions de MM. MARGUERITTE et SCÉLIN sur la visibilité de l'action du Crefop. Il évoque pour exemple la carte des formations et le travail, depuis son arrivée, avec la Région, les branches professionnelles afin de s'outiller pour aboutir à un travail partagé de qualité.

Par contre, l'aspect qualitatif ne se retrouve pas à travers le positionnement du Crefop dans l'environnement du Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) : par exemple, la commission « Parcours, CPRDFOP, carte des formations, évaluation » se réunira le 18 novembre, le CAEN, le lendemain, puis des comités techniques académiques... Comment clarifier le rôle du Crefop dans cet environnement pour le rendre visible et utile vis-à-vis de certains observateurs, sachant qu'il y aura à chaque fois les mêmes échanges, alors qu'un travail très qualitatif est mené au quotidien dans la région académique Normandie avec tous les acteurs ?

Mme LAILLER BEAULIEU se retrouve parfaitement dans les constats et dans les propositions faites. Un travail est effectivement à faire sur le partage de la stratégie, en commençant par la stratégie 2022 qui devrait donner un peu de sens aux différentes réunions afin qu'elles ne soient pas des réunions de reporting ou de restitution.

En ce qui concerne la question de l'animation, Mme LAILLER BEAULIEU précise qu'elle avait proposé l'animation par formlabs au sein du groupe de travail : après renseignements pris auprès de Pôle emploi, deux prestataires pourraient travailler avec le Crefop. Par contre, l'animation lab est une méthode, elle ne va pas faire les choses à la place du Crefop. S'il est décidé collectivement et de façon quadripartite d'utiliser cette modalité dite d'intelligence collective, il faudra le préparer de façon quadripartite avec le prestataire, qui adaptera la méthode. Cela nécessite d'emblée un réel investissement autour de cette méthode pour arriver à établir une feuille de route pluriannuelle et travailler à ce que sera demain l'animation du Crefop.

M. DUFOUR souligne que le Crefop, outil quadripartite sur l'emploi et la formation des partenaires sociaux, résulte d'un cumul de dispositifs. Il rappelle qu'à sa mise en place, un certain nombre d'obligations étaient à respecter, telles que la validation de la carte des formations, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Quelques éléments, de moins en moins importants, restent néanmoins dans les obligations légales. Il faut peut-être séparer les obligations légales du Crefop des échanges souhaités sur d'autres sujets. Quels moyens d'action au niveau du bureau et/ou du plénier et/ou des commissions peuvent être mis sur les priorités à deux ou trois ans évoquées au sein du groupe de travail ? M. DUFOUR souhaite revoir la composition des commissions qui résultent du premier Cnefop. Il préfère également qu'il y ait de vraies stratégies et de vrais échanges, quitte à en faire moins. La partie « échanges de données » pourrait avoir lieu en dehors du Crefop. Le bureau et/ou le plénier pourraient être consacrés à de réelles actions stratégiques.

Il souhaite aussi réaborder le sujet des commandes du bureau envers les commissions, dans un souci de dynamisme et d'organisation.

Afin de faciliter les échanges, M. DUFOUR partage également l'avis d'éviter les présentations.

M. VARTERESSIAN approuve les conclusions du groupe de travail. Il lui semble important de distinguer les orientations politiques, indispensables, des orientations opérationnelles. Il soutient l'idée d'aller expérimenter les nouvelles modalités d'animation qui permettent d'exprimer toutes les diversités et de trouver des modes de fonctionnement communs et des convergences.

Il lui semble intéressant d'explorer l'aspect lien et liant des objectifs. Il salue d'ailleurs le travail de lien effectué par le Carif-Oref au nom des différentes instances. M. VARTERESSIAN propose de renforcer ce lien afin d'avoir toujours en tête l'objectif commun, les points en divergence qui nécessitent d'être améliorés... Le bureau et le plénier ont ce rôle d'assurer l'animation du projet, le rappel des objectifs, la cohérence des commissions...

Pour M. VARTERESSIAN, beaucoup de choses ont changé depuis cinq ans.

Il saluerait l'idée de supprimer le pré-bureau en cas de constat de son inutilité. Il rappelle toutefois que cette instance permet d'avoir un ordre du jour partagé du bureau, et de connaître les intervenants des différents sujets qui y seront abordés. Il pense donc qu'aujourd'hui, le pré-bureau a encore son utilité, et ce, tant qu'un mode de fonctionnement plus opérationnel ne sera pas trouvé.

Pour M. SCELIN, le pré-bureau est probablement le lieu qui a montré son efficacité. Chacun arrivait avec une préparation de l'ordre du jour à travers son actualité sur le caractère règlementaire mais aussi son activité conjoncturelle et régionale. Cette instance a permis de sécuriser les ordres du jour quadripartites.

M. MARGUERITTE se réjouit des constats très largement partagés. Il propose que le groupe de travail tienne compte des propositions, tout en sortant des postures : allègement de la gouvernance, missions de fond qui sortent du reporting...

Pour être complet sur la synthèse réalisée par le groupe de travail, M. CHEVALIER présente la typologie du secrétariat permanent en régions ([*cf page 3 du document transmis*](#)).

M. CHEVALIER propose d'organiser assez rapidement une nouvelle réunion de ce groupe de travail afin de caler la feuille de route et le règlement intérieur pour 2022 et d'étudier l'éventuel appui extérieur du lab. Les propositions seront présentées pour validation au prochain bureau.

M. ROSAY rejoint les propos de M. le Vice-Président au sujet des grands axes à se fixer.

Le mode de fonctionnement du secrétariat permanent assuré par le Carif-Oref convient tout à fait à M. le Secrétaire général. Il n'y a aucune raison de le remettre en cause à ce jour. Il remercie le Carif-Oref de son investissement et de cet accompagnement.

M. LEBARBEY souligne que le règlement intérieur actuel fait référence à des instances disparues depuis 2014.

De nouveaux éléments règlementaires sont imposés aux Crefop. Il pourrait y avoir un intérêt à lister les modifications depuis 2014 en travaillant avec d'autres Crefop pour gagner du temps (le règlement intérieur est travaillé par l'Ile de France, et les compléments règlementaires, par la Nouvelle Aquitaine). La feuille de route pourra alors être élaborée, elle constituera ainsi l'organisation structurelle des commissions, voire d'un pré-bureau si besoin, mais aussi du rapport entre le bureau et le plénier. Il faut tout déconstruire pour reconstruire un Crefop un peu plus solide.

Pour M. LEBARBEY, les réunions du bureau et du plénier doivent se tenir en présentiel pour éviter d'écouter paisiblement derrière les écrans les présentations des uns et des autres.

M. CHEVALIER rappelle que le prochain comité plénier se déroulera le 29 novembre à 14 h 30.

Des propositions de dates (bureau, plénier) ont été adressées aux co-présidents Etat / Région et aux vice-présidents (partenaires sociaux), afin d'avoir un calendrier anticipé pour 2022.

M. LEBOUCHER signale que M. GERARD, Directeur de la start-up d'Etat au ministère du travail sur des expérimentations autour de la VAE fera une présentation des perspectives sur ce domaine au cours de la commission 2 du 18 novembre.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.